

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

<u>Activités de fonctionnement</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus de fonctionnement		
Taxes	544 861 \$	540 209 \$
Paievements tenant lieu de taxes	2 000	2 700
Transferts	50 685	41 285
Services rendus	105 429	1 693
Imposition de droits	9 700	14 400
Amendes et pénalités	2 000	2 000
Intérêts	6 000	6 000
	<u>720 675</u>	<u>608 287</u>
Dépenses de fonctionnement		
Administration générale	174 675	172 078
Sécurité publique	94 600	100 134
Transport	120 250	124 270
Hygiène du milieu	125 750	103 416
Santé et bien-être	12 300	4 500
Aménagement, urbanisme et développement	55 530	43 943
Loisirs et culture	45 820	37 627
Frais de financement	18 600	16 110
	<u>647 525</u>	<u>602 078</u>
Excédent (déficit) de fonctionnement	73 150	6 209
Conciliation à des fins fiscales		
Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté	12 200	30 291
Remboursement de la dette à long terme	-40 350	-36 500
Affectation aux activités d'investissement	-45 000	0
Affectation au fonds de roulement	0	0
	<u>-73 150</u>	<u>-6 209</u>
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	<u><u>0</u></u> \$	<u><u>0</u></u> \$

<u>Activités d'investissement</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Acquisition d'immobilisations		
Hygiène du milieu	330 273	\$ 0
Transport	1 226 761	0
Administration générale	0	0
	<u>1 557 034</u>	<u>0</u>
Transfert et affectations		
Transfert – Taxe d'accise	285 273	0
Transfert - RIRL	920 071	0
Affectation de l'excédent non affecté	153 345	0
Règlement d'emprunt	153 345	0
Affectation des activités de fonctionnement	45 000	0
	<u>1 557 034</u>	<u>0</u>
Excédent d'investissement	<u>0</u>	<u>\$ 0</u>

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

Suite à la mise à jour du plan municipal d'intervention sur les infrastructures, le conseil compte arrêter le programme municipal de réalisation des travaux de réfection de la chaussée des rues Dandenault et Beauregard et réaliser, dès 2017 les interventions préliminaires. Étant donné que certains programmes de subventions viendront à échéance, il importe de prendre dès 2017 les engagements qui nous assureront l'obtention de ces subventions au cours des trois années à venir. Toutes les interventions préalables qui devaient être réalisés avant d'obtenir l'autorisation de procéder à la réfection de chaussées l'ont été à quelques détails près. Nous pourrions dès lors adopter le programme triennal de réalisation de ces travaux d'envergure.

Des choix se présenteront néanmoins à nous qui auront des incidences sur le plan financier. Pour l'aider dans ses prises de décision, le conseil tiendra une séance d'information publique avant la fin de novembre 2016 afin d'obtenir les réactions de la population.